



Actualités



Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Lundi 18 mars 2024

→ www.cgt-cd13.org

Mardi 19 Mars 2024 toutes et tous en grève et en Manifestation à Marseille à 10h 30 aux Réformés

La hausse des prix atteint 4,9% en 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent, et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances deviennent de plus en plus difficile. Pire, 8 millions de personnes, soit un quart des travailleurs et des travailleuses, sont aujourd'hui précaires. Macron et Attal nous parlent de rémunérations et de carrières au mérite, c'est-à-dire à la tête du client. Ils veulent individualiser, diviser, différencier pour mieux privatiser !

Ça ne peut plus durer !

Plutôt que d'augmenter nos salaires, le gouvernement ne nous concède que des primes non cotisées, exceptionnelles au bon vouloir des employeurs, comme la prime "Pouvoir d'achat".

Ces derniers mois, on nous accordé de très légères augmentations du point d'indice, qui détermine les rémunérations des 5,6 millions d'agents du public, fixé aujourd'hui à 4,92 €. Mais ces augmentations n'ont servi qu'à "courir" après le SMIC qui, lui, bénéficie d'une revalorisation automatique liée à l'inflation, contrairement au point d'indice. Depuis plus de 20 ans, notre pouvoir d'achat n'a fait que baisser.

Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 €, mais à 6,36 € !

■ Le point d'indice à 6 euros, c'est urgent !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit porté à 6 €. Cette mesure de justice profiterait à tous les agents publics, fonctionnaires et non-titulaires. Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite.

Alors qu'en interne nous nous battons pour un rehaussement du régime indemnitaire des catégories C mais aussi des filières médico-sociale et paramédicale, demain mardi 19 mars il nous faudra être dans la rue pour défendre l'indispensable augmentation du point d'indice qui seul compte pour nos retraites, retraite d'ailleurs repoussée à 64 ans !

■ Vendredi 10 mai 2024... un arbitrage toujours attendu !

Alors que depuis des semaines la CGT et les agents demandent à être informés de la décision de notre exécutif, que les plannings se font et qu'ils laissent déjà apparaître les difficultés d'organisation dans les équipes, que l'Éducation nationale a décidé de



La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
François CANU : 06 70 51 82 87
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83
Xavier MUNOZ

faire le pont, que de nombreuses administrations sont fermées... notre institution oscille toujours entre un maintien de l'ouverture prévue le 10 mai et la mise en place d'une fermeture exceptionnelle sur la base d'un jour de congé, RTT, crédits d'heures posés par les agents.

Et pour autant, les hasards du calendrier permettaient cette année à tous les agents de la collectivité qui ont perdu 8,5 jours de congés avec le passage aux 1 607 heures de pouvoir souffler en milieu d'année. Nous savons que les collègues seront fermés et que les ATC et ATI bénéficieront des dispositions Éducation nationale. Nous savons que tous les partenaires de l'accueil social font le pont.

À moins de deux mois du 10 mai, l'absence de communication de notre collectivité questionne sur les enjeux de ce silence ou de cette hésitation !

■ La prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Elle devrait être versée en avril.

La complexité des conditions d'obtention fixées par

l'État accompagné du travail minutieux et chronophage d'identification de tous les agents concernés et des sommes à allouer explique ce calendrier. Les services de la DRH dont nous connaissons la charge de travail font le maximum pour que cette prime soit versée sur le salaire d'avril...

■ Les catégories C réunies en Assemblée Générale le lundi 18 mars 2024

À l'heure où Madame la Présidente prend fait et cause pour une augmentation des salaires, les agents eux restent mobilisés et défendent tout à la fois une augmentation du point d'indice mais aussi celle des montants socles de l'IFSE...

Une nouvelle assemblée générale cet après-midi permettra de poursuivre les échanges afin de faire entendre la voix des agents aux salaires les plus faibles !



LE POINT D'INDICE À 6€ POUR TOUTES ET TOUS !

Le point d'indice à 6 euros, c'est un traitement de base en début de carrière à 2 000 euros par mois. N'est-elle pas là la véritable « attractivité » de la Fonction publique ?

Rémunérations et carrières "au mérite", nouvelles facilités pour licencier des agent·es, mesures d'individualisation... Cinq ans après la loi dite "de transformation de la Fonction publique", le nouveau projet de loi du ministre Guérini annonce une nouvelle aggravation des conditions de travail des fonctionnaires ! Au nom de l'attractivité, sans doute, Gabriel Attal prétend vouloir désm-cardiser le pays ! Qu'il commence déjà par dégeler le point d'indice et rattraper tout ce qui a été voté depuis le début du gel ! Notre organisation

rappelle que 20 % des personnels ont des traitements compris entre le SMIC et le SMIC+10 % !

Le pouvoir exécutif vient d'acter de nouvelles coupes budgétaires d'un montant de 10 milliards d'euros pour la fonction publique. Pour la CGT c'est non !

- ▶ Pour le point d'indice à 6 euros
- ▶ Pour la prime pouvoir d'achat obligatoire également pour les agent·es de la territoriale
- ▶ Pour réaffirmer notre rejet de la loi dite "de transformation de la fonction publique"
- ▶ Contre le nouveau projet Guérini

Mobilisons-nous le 19 mars ! En grève et manifestation à 10h30 aux Réformés

Alors qu'en interne nous nous battons pour un rehaussement du régime indemnitaire des catégories C mais aussi des filières médico-sociale et paramédicale, le mardi 19 mars il nous faudra être dans la rue pour défendre l'indispensable augmentation du point d'indice qui seul compte pour nos retraites, retraite d'ailleurs repoussée à 64 ans !